



PROJET REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL

2020-2021

Objet :

Le présent règlement fixe les consignes de base nécessaires au bon fonctionnement de l'école de football de l'Es Manival à laquelle votre enfant désire adhérer.

L'école de foot de l'Es Manival souhaite atteindre les objectifs suivants :

- former de futurs joueurs pour pouvoir pratiquer au meilleur niveau possible dans les différentes compétitions
- c'est aussi donner envie aux jeunes et moins jeunes de pratiquer le football dans une bonne ambiance basée sur le respect des individus, des règles et du Fair-play.

PROJET DE REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL

L'Ecole de Football de l'Es Manival a pour but par l'initiation à la pratique du football :

- D'accueillir sans discrimination et sans esprit sélectif, dès l'âge de 6 ans, tous les jeunes joueurs désirant découvrir puis s'initier à la pratique du football.
- De transmettre, dès le plus jeune âge, une éducation physique, sportive et morale sur la base des valeurs de respect, de politesse et de fair-play.
- De développer un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser, pour favoriser l'épanouissement de ses jeunes joueurs.
- Chaque acteur de l'École de Football (Joueurs, Éducateurs, Dirigeants et Parents) doit, chacun en ce qui le concerne, tenir compte de ces trois objectifs, bases de notre projet éducatif et sportif.
- Il appartient à chacun de tout mettre en œuvre pour que le terrain de football demeure un lieu de jeu, de convivialité et d'éducation.

Nous nous engageons et nous demandons aux enfants de se conformer aux règles du jeu, de respecter les décisions des arbitres, de respecter les adversaires et les partenaires.

Le présent règlement intérieur fixe les principales règles nécessaires au bon fonctionnement de l'école de football à l'Es Manival .

Article I : L'INSCRIPTION

Modalités d'inscription des enfants

Lors de l'entrée dans l'école de football, une période d'essai peut être proposée sur deux séances gratuitement après la signature d'une décharge de responsabilité. L'inscription des enfants à l'école est définitive lorsque :

L'enfant exprime le désir de pratiquer le football.

- Les parents ont réglé le montant de l'inscription de leur(s) enfant(s).
- Les parents ont rempli et signé la demande de licence du jeune joueur.
- Les parents adhèrent au règlement intérieur et le signe
- Après la visite médicale quand cela est nécessaire ou du questionnaire de santé complété pour ceux qui possédaient déjà une licence lors de la saison précédente et le retour du formulaire, le règlement des droits d'inscription.

La demande de licence est effectuée par le club.

Chaque joueur entrant à L'Es Manival devra :

S'acquitter d'une cotisation dont le montant est fixé par le comité directeur pour l'année **2020-2021**. Ce montant est dégressif pour une famille inscrivant plusieurs enfants et moduler en fonction de la commune de résidence.

Pour un licencié demeurant dans une commune du SIZOV: 160 euros

Pour un licencié demeurant dans la communauté de communes du Grésivaudan: 170 euros

Pour un licencié demeurant dans une autre commune du SIZOV: 180 euros

Pour une famille inscrivant plusieurs enfants il faut prévoir une réduction de la seconde licence de 20 euros

Aucun enfant ne pourra participer à une compétition si ces formalités ne sont pas remplies.

Article II : LES HORAIRES (voir [tableau en annexe](#))

Les entraînements

Les jours et horaires des entraînements sont définis en début de saison par l'ensemble des encadrants. Ils sont affichés sur le panneau d'information des vestiaires ainsi que sur le site internet du club. Pour les catégories U6 à U9 les séances se dérouleront sur le site de St Ismier, pour les catégories U10 à U13 ils se dérouleront sur le site de St Ismier.

Toutefois, pour une raison imprévisible, une séance peut être annulée, l'information sera diffusée par affichage sur le panneau d'affichage à l'entrée du stade ou sur le site du club. En règle générale, les encadrants donnent la composition des équipes le mercredi pour le samedi suivant. Les enfants doivent être présents au moins dix à quinze minutes avant le début des séances afin d'avoir le temps de s'équiper correctement.

Pour les catégories U6 à U10 et les horaires d'entraînements sont modifiés durant la période janvier à mars.

Pour les catégories U9, U10, U11 sont modifiés dès le 26 mai ou 2 juin pour basculer les groupes dans les catégories supérieures afin de préparer la saison suivante.

Des séances de foot salle seront mis en place durant la période hivernale afin de financer cette activité supplémentaire une participation sera demandée aux familles.

Programme des entraînements (prévisionnel) des ajustements seront possibles au mois de septembre

	Catégories U6 à U9	Catégorie U10	Catégorie U11	Catégorie U13
Septembre à Décembre	Mercredi de 14 H 00 à 15 H 30	Lundi de 17 H 00 à 18 H 00 Mercredi de 13 H 30 à 15 H 00	Lundi de 17 H 00 à 18 H 00 Mercredi de 15 H 00 à 16 H 30	Lundi de 18 H 00 à 19 H 15 Mercredi de 16 H 30 à 18 H 00
Janvier à Mars	Mercredi de 13 H 30 à 15 H 00	Mercredi de 15 H 00 à 16 H 30	Mercredi de 15 H 00 à 16 H 30	Lundi de 18 H 00 à 19 H 15 Mercredi de 16 H 30 à 18 H 00
Mars à fin Mai	Mercredi de 14 H 00 à 15 H 30	Lundi de 17 H 00 à 18 H 00 Mercredi de 13 H 30 à 15 H 00	Lundi de 17 H 00 à 18 H 00 Mercredi de 15 H 00 à 16 H 30	Lundi de 18 H 00 à 19 H 15 Mercredi de 16 H 30 à 18 H 00
A partir du 26 mai ou 1er juin	U6 à U8: Mercredi de 14 H 00 à 15 H 30 U9: Lundi de 17 H 00 à 18 H 00 Mercredi de 13 H 30 à 15 H 00	Lundi de 17 H 00 à 18 H 00 Mercredi de 15 H 00 à 16 H 30	Lundi de 18 H 00 à 19 H 15 Mercredi de 16 H 30 à 18 H 00	Mercredi de 18 H 00 à 19 H 15 Vendredi de 18 H 00 à 19 H 30

Article III : ORGANISATION DES ENTRAÎNEMENTS

L'objectif visé : Il est de maîtriser les gestes techniques et de motricité de bases de la pratique du football (La passe, le contrôle de balle, le dribble, le jonglage, la course...)

Cette catégorie à part entière pratique un football sans compétition, totalement adapté aux enfants de 5 ans 1/2 à 13ans. Il s'agit avant tout de donner aux plus jeunes la possibilité de s'exprimer dans des situations variées (rencontres, jeux pré-sportifs, relais...) afin de réaliser dans de très bonnes conditions la période d'éveil...première pierre du bâti de la formation générale du footballeur. Le football à 4, 5 ou 8 a été retenu parce qu'il possède les mêmes vertus éducatives que le football à 11 : fréquences des

contacts avec le ballon, situations de jeu très variées sur des terrains en rapport avec les possibilités physiques des enfants.

L'ENFANT NE DOIT PAS ARRIVER AU STADE DEJA HABILLE, même s'il vient en voiture ou qu'il habite à proximité du stade.

Il doit arriver au stade en tenue civile avec un sac de sport, dans lequel se trouve son matériel et équipement d'entraînement

Le joueur arrive 45 minutes avant le début officiel des rencontres à domicile pour les déplacements il doit être prêt pour l'heure fixée par son éducateur. Sa tenue doit être adaptée à la pratique du football et ne doit pas constituer de danger pour lui, ses camarades. Les montres, bagues, chaînes, bracelets, boucles d'oreilles... sont interdits

L'enfant ne regagne pas seul son domicile, **une personne devra récupérer l'enfant OBLIGATOIREMENT** ou si une personne est désignée pour le prendre en charge.

Dans la mesure où les parents sont dans l'incapacité de conduire ou de venir chercher les enfants à l'école de football, ils voudront bien en informer le responsable de catégorie en précisant si une personne est désignée par les parents pour le prendre en charge.

En cas d'empêchement ou retard ponctuel important, tout doit être mis en œuvre pour prévenir au plus vite le responsable de catégorie ou un éducateur.

Ne laissez pas votre enfant seul au stade sans vous assurer que l'éducateur soit bien présent et, à plus forte raison, se renseigner s'il y a bien entraînement.

Les enfants ne sont pris en charge par le club qu'à l'intérieur du complexe sportif et après qu'ils aient été en contact avec le ou les éducateurs en charge de l'accueil. Le club ne serait être tenu pour responsable dans le cas où un accident se produirait en dehors du temps d'entraînement

Le temps d'entraînement comprend le temps des vestiaires, le temps passé sur le terrain mais aussi le **TEMPS DE LA DOUCHE**.

Si l'enfant ne peut participer à l'entraînement, il est tenu de prévenir un éducateur de sa catégorie ou le responsable de catégorie.

En cas de mauvais temps, les séances **PEUVENT** être annulées. Les enfants pourront être remis sous la responsabilité des parents.

Les éducateurs sont invités à respecter scrupuleusement les horaires. Nous invitons les parents et enfants à en faire de même pour le bon déroulement des séances.

Article IV : L'EQUIPEMENT

Les joueurs arrivent donc au stade avec leur sac de sport. Pour la pratique du football, leur sac doit contenir le matériel adéquat en fonction des conditions climatiques. Les joueurs doivent être équipés, au minimum : d'un maillot ou un sweat ou une veste de survêtement

- d'un short ou un jogging (jeans, pantacourts INTERDITS)
- d'une paire de crampons (pas de crampons en alu)
- d'une paire de chaussettes de football
- d'une paire de protège-tibias (OBLIGATOIRE)
- d'un survêtement en cas de froid.

- d'une paire de chaussures type basket dédiée à la salle lors des entraînements en gymnase
- d'un bonnet et une paire de gants pour l'hiver.
- d'un K-Way en cas de pluie et de neige
- d'un nécessaire de toilette (shampooing, savon, serviette de bain) pour prendre sa douche après l'entraînement.
- d'une tenue de rechange (chaude) et de sous-vêtements propres, pour quitter le stade après l'entraînement ou le match
- une gourde (pleine pendant la période hivernale aucun accès à l'extérieur à l'eau n'est possible)

Article V : LES RENCONTRES

Chaque joueur est à la disposition de toutes les équipes de sa catégorie d'âge et aucun changement d'équipe ne pourra se faire sans l'accord du responsable de la catégorie.

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matchs du week-end. Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiqué à la fin de son entraînement. Il doit alors avoir avec lui, dans son sac tout son matériel de footballeur, crampons, correspondant à la nature du terrain dans la mesure du possible, protège-tibias, chaussettes.

Les enfants seront affectés à un groupe suivant leur niveau.

La participation aux rencontres officielles sera tributaire du niveau des enfants et à leur participation aux séances d'entraînements et aux plateaux programmés en interne. Pour les enfants qui ne pourraient pas participer aux plateaux nous proposerons des rencontres en interne en fonction de la disponibilité des installations.

Les rencontres sont organisées sous forme de plateau pour les catégories U6 à U9 et d'une compétition en deux phases pour la catégorie U13

En fonction du nombre de joueurs inscrits dans la section et de ses orientations sportives, le club engage un certain nombre d'équipes pour la saison. L'encadrement est constitué d'entraîneurs et dirigeants bénévoles recrutés par le club et sous sa responsabilité. Certains peuvent avoir des diplômes attestant de leurs capacités à l'encadrement.

L'encadrement peut-être effectué par des parents de joueurs souhaitant contribuer à la bonne marche du club.

Deux niveaux d'investissement sont possibles ; entraîneur ou dirigeant.

Dans le cadre de la participation aux divers plateaux, tournois et rencontres organisés, les enfants seront convoqués individuellement le mercredi par une CONVOCATION écrite pour les U6 à U9 et orale ou par m@il pour les U10 à U13.

Les convocations ne se feront pas par téléphone sauf cas exceptionnel.

Les éducateurs et les responsables de l'Ecole de Football ont **seuls la responsabilité de la composition de l'équipe qu'ils dirigent et des consignes de match**. Ils doivent travailler sereinement. Il est impératif que les responsables d'équipes soient prévenus le plus rapidement possible en cas d'indisponibilité.

Les jours et horaires de matchs seront renseignés :

- *sur le site internet officiel du club : esmanival.fr*
- *sur le tableau d'affichage à l'entrée du stade*

Article VI : L'HYGIENE

Pour des raisons d'hygiène, et ceci après chaque entraînement ou après chaque match (à domicile en tous cas, à l'extérieur selon l'état des douches), il serait préférable que les enfants prennent une douche !

Les enfants doivent en période de froid ou de pluie, avoir une tenue propre pour se changer

- L'enfant ne doit pas arriver au stade en tenue de footballeur, principalement parce que les conditions climatiques peuvent toujours changer et pour la propreté des véhicules des parents qui nous accompagnent.
- Par mesure d'hygiène, il est interdit de laver les équipements dans les douches.
- Aucun éducateur ne sera présent dans les douches, les enfants sont sous la seule responsabilité des parents.
- Pour les filles, au moins un vestiaire dédié fermé à clef est à disposition, contactez l'éducateur pour y accéder.
- Votre enfant peut s'il le désire se doucher en maillot de bain par exemple.

La douche n'est pas obligatoire mais vivement conseillée (prévoir donc le nécessaire pour la douche pour les enfants souhaitant se laver).

Pour faciliter les restitutions des objets ou vêtements perdus ou d'oubli, les équipements ou vêtements personnels devront être marqués au nom de votre enfant. Les objets et vêtements déposés seront déposés à l'entrée des vestiaires.

Article VII : LES VESTIAIRES ET LE MATERIEL

Dans les vestiaires, ne seront admis que les joueurs de la catégorie concernée et leurs éducateurs et dirigeants.

Aucune autre personne ne sera acceptée, sauf éventuellement chez les U6, U7 et U8 où elle peut être nécessaire.

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition et tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire sera sanctionné.

Il est de plus conseillé, aux joueurs de ne pas emmener d'objets de valeur avec eux.

Les enfants se changent dans les vestiaires, il serait bien de prévoir donc des vêtements de rechange et il est conseillé de marquer les vêtements.

Les maillots de match sont prêtés par le club le jour du match. Le lavage est assuré par les parents par roulement.

Article VIII : LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Au cours de la saison, TOUS les parents disposant d'un véhicule seront sollicités pour effectuer des déplacements.

Merci de répondre favorablement aux sollicitations.

En effet, les déplacements se feront EN VOITURE PARTICULIERE ou à l'aide des minibus du club.

Le transport des enfants est assuré principalement par les parents.

Un parent ou une personne autorisée est tenu(e) d'y accompagner l'enfant pour le départ et, dans le cas où il est confié aux dirigeants du club, de venir le rechercher au retour.

Le transport est effectué par les éducateurs et par les parents. Pour cela, nous vous demandons de rester à disposition le samedi pour accompagner les enfants à tour de rôle quand cela sera nécessaire.

A ce sujet, il est rappelé que tous doivent respecter les consignes de sécurité du code de la route : veiller à ce que chaque enfant soit attaché, à l'avant comme à l'arrière du véhicule, et muni d'un rehausseur si nécessaire. Lorsque des parents se verront confier les véhicules du club pour transporter les enfants, toute infraction de la route commise sera à leur charge.

Il est impératif d'essayer d'être le plus ponctuel aux rendez-vous de départ et de retour. Tout incident doit être signalé impérativement au responsable de catégorie

Article IX : L'ESPRIT SPORTIF

Chaque enfant et éducateur devront respecter les règles de fair-play suivant :

- Respecter ses camarades et son équipe
- Respecter les joueurs, éducateurs, dirigeants de son club et du club adverse
- Respecter tous les arbitres, qu'ils soient bénévoles ou non

- Respecter les consignes de l'éducateur
- Respect les lois du jeu
- Serrer la main de l'arbitre et des adversaires à chaque match

Tout joueur présentant un comportement indiscipliné

- *Insultes envers un partenaire, un adversaire, un dirigeant, un éducateur, un parent.*
- *Crachat sur un partenaire, un adversaire, un dirigeant, un éducateur, un parent.*
- *Bagarres dans l'enceinte sportive ou à l'extérieur dans le cadre du football.*
- *Vol dans l'enceinte ou à l'extérieur dans le cadre du football.*
- *Non respect des règles établies dans notre club de l'ES MANIVAL*

sera sanctionné par le club et ce jusqu'au renvoi sans préavis et sans remboursement de sa cotisation.

Article X : LE ROLE DES PARENTS

L'essentiel est dans l'amusement... ne jamais forcer votre enfant à faire, ou venir faire, du foot s'il n'en a pas envie. Son avis est important, il faut qu'il joue pour lui et non pour ses parents qui veulent déjà en faire un champion ou le mettre au foot parce que ses copains y sont, même si l'intégration en serait plus aisée !

Le football, à notre niveau, est un loisir avant tout.

Le « but » premier est l'amusement dans le cadre de l'épanouissement physique et intellectuel de l'enfant.

L'éducateur veille sur l'équipe et non sur un seul enfant;

Les éducateurs initient les enfants à la pratique du football. L'enfant joue.

La présence des parents autour des stades est vivement souhaitée quand elle encourage les enfants et facilite la tâche des dirigeants. Leur implication est indispensable pour conforter l'enfant dans ses progrès, et garantir son épanouissement. Le respect des horaires d'entraînement et de convocation pour les matchs, ainsi que la communication des informations nécessaires au bien-être de l'enfant, constituent une aide précieuse pour faciliter la mission de l'éducateur.

Les terrains de sports sont des lieux d'éducation où on doit respecter le partenaire, l'adversaire, l'arbitre, l'éducateur, les dirigeants.

Les éducateurs et responsables d'équipes du club sont des personnes, avant tout, qui donnent de leur temps, pour transmettre leur passion aux jeunes licenciés :

Nous vous demandons donc la plus grande indulgence mais aussi le plus grand respect pour le « travail » qu'ils accomplissent en leur passant « **le relais éducatif** » sur le terrain les mercredis et samedis et **en devenant un spectateur, certes avisé, mais passif, pour le plein épanouissement de votre enfant...**

En aucun cas, les parents ne doivent s'autoriser à intervenir, pendant les rencontres et les entraînements, auprès de l'enfant, de l'éducateur ou de l'arbitre.

En aucun cas, les parents ne doivent pénétrer sur les terrains de jeu.

Le club souhaite associer les parents au projet éducatif de la fédération française de football par des réunions, des goûters, des stages ou séjours sportifs, l'organisation de manifestations...

Les adultes le souhaitant, peuvent demander à intégrer l'équipe dirigeante.

Le club prend en charge les frais de formation des éducateurs.

Il est possible d'intégrer l'encadrement mais une licence dirigeant est à établir.

Article XI : LA SECURITE

La sécurité des enfants est assurée par l'école de foot dès la prise en charge. Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au vestiaire et s'assurer qu'un des bénévoles présents prend son enfant en charge. Dans le cas contraire, le club dégage sa responsabilité quant aux dommages que l'enfant, laissé dans la rue ou sur un parking non surveillé, puisse subir ou provoquer. Nous demandons donc instamment aux parents des enfants de :

- Respecter les heures de début et de fin de séances

- D'accompagner les enfants jusqu'aux vestiaires où ils pourront être informés d'une éventuelle annulation de séance ou de venir les y reprendre en fin de séance.
- De la même façon, les parents reprennent leurs enfants à la sortie des vestiaires.
- L'enfant ne portera aucun objet de valeur ou susceptible de le blesser et de blesser les autres enfants.
- L'école se réserve le droit de refuser un enfant ayant de la température ou souffrant.
- L'école met tout en œuvre pour s'entourer de bénévoles compétents et diplômés. A ce titre, nous insistons pour que les renseignements administratifs demandés en début d'année soit mis à jour régulièrement afin d'être constamment en mesure de pouvoir contacter les parents ou tuteurs et éventuellement le médecin traitant.

Déclaration d'accident au club

L'Es Manival dispose d'un délai de 5 jours pour déclarer un accident. Il appartient à l'enfant ou à sa famille de signaler au club dans un délai de 48 heures toute blessure non constatée par l'encadrement à l'issue d'une rencontre ou d'un entraînement.

L'INSCRIPTION ET L'ADHESION A L ECOLE DE FOOTBALL INDUIT L'ACCEPTATION DE CE REGLEMENT



FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021

L'ENFANT :

NOM ET PRENOM DU PARENT :

Adresse:.....

Code postal:..... Commune:.....

Téléphone responsable légal:.....

Adresse m@il:

Profession de la mère:.....

Profession du père:.....

Acceptent le règlement de l'École de Football

Le soussigné(e) responsable légal(e) de l'adhérent autorise sa participation aux activités de l'Association sportive de l'Es Manival selon les statuts et règlements de l'association.

J'autorise le transport de mon enfant dans les véhicules des parents de membres de l'association sous leur responsabilité.

En cas d'accident, j'autorise l'ES Manival à prendre toute décision permettant son évacuation vers un centre hospitalier.

J'autorise l'ES Manival à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre du football et à l'exploiter à des fins de communication.

J'atteste **avoir pris connaissance et accepte** le règlement de l'école de foot et du non remboursement de la cotisation en cas d'exclusion ou d'abandon de l'activité.

Date:

lu et approuvé
Signature des parents:

Signature de l'enfant:

